

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 39 (1982)
Heft: 4

Rubrik: Jeunesse + Sport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

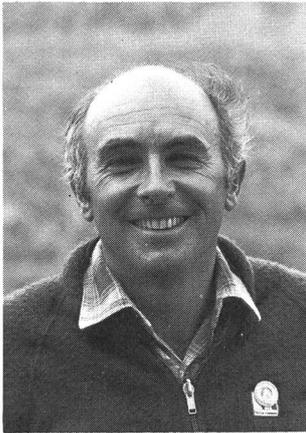
Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



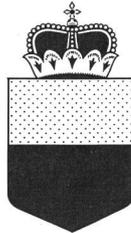
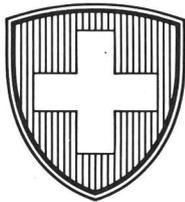
Charles Wenger à la tête de la section Jeunesse + Sport

Willy Rätz



M. Walter Zimmermann ayant atteint l'âge de la retraite, c'est Charles Wenger qui a été appelé pour le remplacer, dès le 1er mai 1982, à la tête de la section Jeunesse + Sport. En service à l'EFGS depuis 1963, celui que l'on a coutume d'appeler «Charly» s'est d'abord occupé du secteur de l'EFGS. Entre 1967 et 1972, il a pris une part prépondérante aux travaux d'élaboration du mouvement Jeunesse + Sport. Etant au bénéfice de la patente de guide de montagne et du brevet d'instructeur de ski, il était tout désigné pour devenir chef des branches «alpinisme» et «excursions à skis», fonction qu'il conservera jusqu'à la fin de cette année. Entre temps, il a aussi été adjoint à l'intendant de l'EFGS.

Depuis 1980, Charles Wenger a accepté des responsabilités accrues dans le domaine de Jeunesse + Sport. C'est donc armé d'une solide expérience qu'il va prendre la direction de cette section. En marge de ce poste important, il assumera également la bonne marche de l'«examen des aptitudes physiques des conscrits». Sa qualité d'officier d'Etat-major lui permettra d'accomplir, dans ce secteur aussi, un travail efficace! ■



Un cadeau de Pâques

Walter Zimmermann

Le 7 avril 1982, une date à retenir! Les portes de J+S s'ouvrent aux Liechtensteinois. Ils pourront, à l'avenir, profiter des multiples programmes qu'offre cette institution dans bien trente disciplines sportives. Nous leur souhaitons la bienvenue!

Il est vrai que le Liechtenstein avait exprimé, dès le début, le désir de pouvoir profiter des nombreuses possibilités qu'offre J+S dans bien 30 branches sportives. Mais il a fallu une dizaine d'années pour ratifier un accord pouvant finalement remplacer la convention provisoire conclue en 1979. Après différents sondages, le directeur de l'Ecole de sport de Macolin et son suppléant, Messieurs K. Wolf et W. Rätz, se rendirent dans la Principauté en 1974 pour établir les premiers contacts. Deux soirées d'information fort bien fréquentées suivirent à Nendeln en 1976 et à Vaduz en 1979. Les plus hardis promoteurs de cette cause du côté liechtensteinois furent: le Conseiller d'Etat W. Oehry et son successeur W. Kieber, les présidents du Conseil du sport du gouvernement princier, Messieurs H. et R. Walser, ainsi que Monsieur A. Hermann, le responsable de «Jeunesse + Sport» depuis 1979.

En Suisse également, il a fallu faire face à différents problèmes et surmonter maints obstacles. Voici les principales étapes: deux interventions de l'Office fédéral de justice pour des questions juridiques, l'élaboration de l'accord en étroite collabora-

tion avec le Département fédéral des affaires étrangères, plus précisément avec les ambassadeurs E. Diez et B. Dubois, le traitement bienveillant de cette affaire par le Conseil fédéral en 1977, 1979 et 1981 grâce aux impulsions des chefs de département R. Gnägi et G.-A. Chevallaz, et finalement l'approbation unanime de l'accord signé le 8 avril 1981, par le Conseil des Etats en septembre et par le Conseil national en décembre 1981.

Maintenant, la voie est libre pour une coopération prospère dans l'institution «Jeunesse + Sport». Tout le monde est content et l'heureuse issue de ces négociations prouvent bien que vouloir, c'est pouvoir. Cette collaboration amicale entre voisins peut certainement servir de modèle dans les relations internationales. *La Suisse et le Liechtenstein, en tout cas, sont devenus de véritables compagnons dans J+S*, et nous remercions tous ceux qui ont favorisé cette fraternisation. ■

Modifications du tableau des cours 1982

Cours annulé

Basketball

Cours cantonal de perfectionnement, GE 15, du 17 au 19 septembre 1982, Ovronnaz.

Nouvelles dates

Badminton

- Cours fédéral de moniteurs 3 (2e partie), no 66b, du 3 au 5 sept. 1982. Délai d'inscription: le 3 juillet 1982.
- Cours fédéral de perfectionnement, no 203, des 4 et 5 sept. 1982. Délai d'inscription: le 4 juillet 1982.

Nouveau cours

Alpinisme

Cours de perfectionnement des fédérations, UTS 137, du 2 au 4 juillet 1982, catégories 1 et 2. Lieu du cours: Trient-Orny. Participants: 1 D, 7 M, total 8. Droit de participation: CC. Lieu d'inscription: U. Zwahlen, 1024 Ecublens. Délai d'inscription: le 2 mai 1982.

L'organisation du sport et de Jeunesse + Sport dans le canton du Jura

Jean-Claude Salomon
(Chef de l'Office des sports)



Historique

A l'orée du mois de janvier 1979, la Confédération suisse voyait son capital «cantons et demi-cantons» passer, avec l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura, à 26 unités.

Sa Constitution, soumise au vote populaire le 20 mars 1977, définit, à son article 30, la mission dévolue au sport:

«L'Etat encourage la pratique générale du sport».

Si ce texte est très bref, voire vague, il n'en reste pas moins que le canton du Jura est le seul, en Suisse, à posséder un article constitutionnel relatif au sport.

La mise en route de l'Etat jurassien n'a pas échappé aux erreurs de jeunesse d'une administration en formation. L'Office des sports, organe nouveau – car il n'existait pas sous cette forme dans le canton de Berne – n'a pas bénéficié d'un régime de faveur. Très tôt, tout en assurant la continuité, il a fallu étudier la mise sur pied d'une politique sportive structurée et adaptée aux conditions jurassiennes.

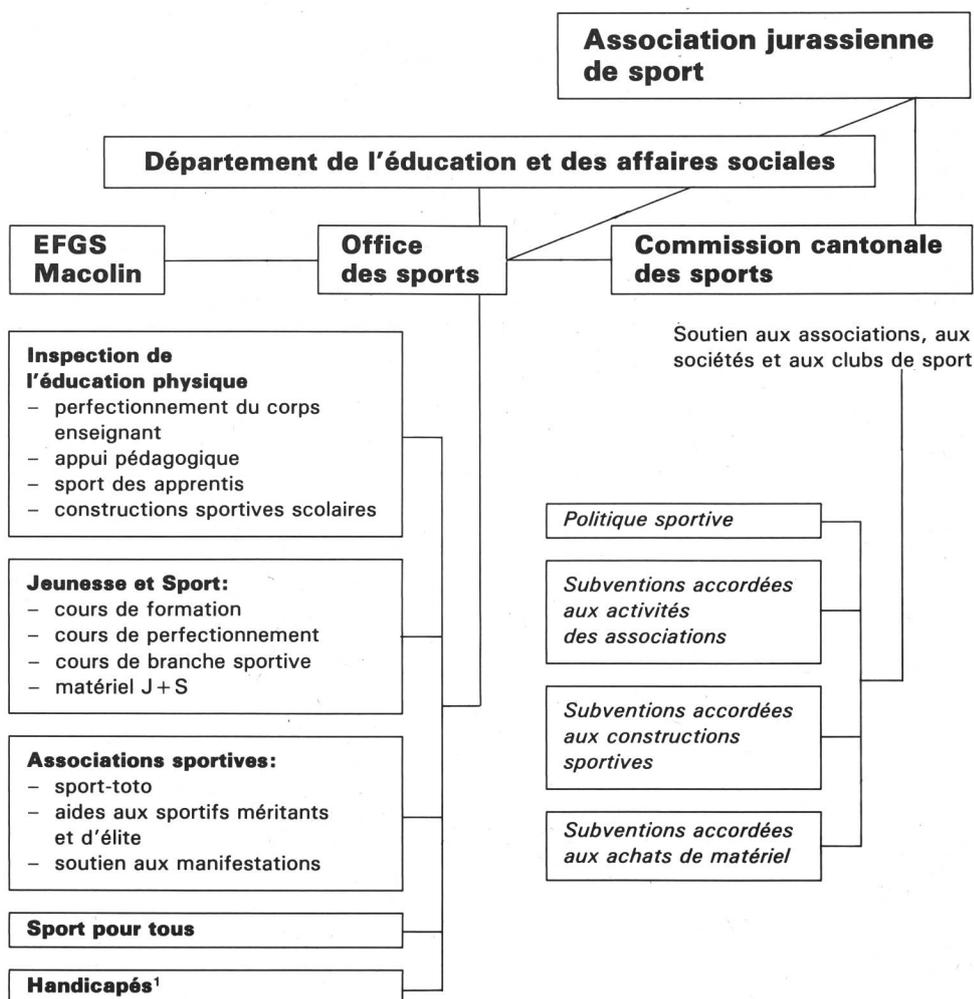
Le Gouvernement jurassien est conscient que les moyens mis à disposition des sportifs sont actuellement très limités. Pour remédier à cette situation, il a autorisé la création de la Commission pour l'élaboration de la politique sportive, dont le mandat est d'élaborer les projets suivants:

- politique sportive de la République et Canton du Jura
- définition des moyens et des buts de la promotion du sport
- définition des critères et taux des subventions à accorder
- définition des tâches de la Commission cantonale des sports
- lois, décrets, ordonnances et règlements.

A ce jour, la Commission pour l'élaboration de la politique sportive a remis son «Rapport de synthèse» au gouvernement. Il lui appartient donc maintenant d'étudier toutes les propositions qui y sont formulées et de mettre en place, dans un avenir plus ou moins proche, une nouvelle conception de l'organisation des sports dans le canton.

Organisation du sport dans le Jura

Association regroupant la majorité des associations sportives du canton



¹ Ce domaine doit encore faire l'objet d'un développement dans un proche avenir

Personnel de l'Office des sports

L'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura a fixé, le 20 avril 1978, l'effectif du personnel de l'Office des sports à trois personnes:

- un chef de l'Office
- un employé
- un secrétaire.

Pour diriger un bateau aussi grand, ce nombre s'est avéré d'emblée insuffisant. Le 1er avril 1981, après bien des démarches, une personne supplémentaire lui a été attribuée, à savoir un chef technique au sens de l'ordonnance concernant J+S du 10 novembre 1980.

Activités Jeunesse + Sport

Dès lors qu'il entrerait en souveraineté, il appartenait au Canton du Jura d'assurer la continuité dans le domaine de Jeunesse + Sport. L'Office de St-Imier avait l'habitude d'organiser des cours cantonaux de branche sportive, pour les jeunes de 14 à 20 ans, en plus des cours de formation de moniteurs et de perfectionnement. Pour ne pas rompre avec cette tradition, l'Office jurassien s'est lui aussi attaché à présenter, dès le début, un programme attrayant de cours de branche sportive offrant un large éventail de possibilités: ski alpin, excursions à skis, gymnastique aux agrès, natation, cyclisme, canoë, alpinisme, tennis, activités polysportives. Dans une région aussi défavorisée que le territoire jurassien, le ski alpin est, à ce jour, la branche sportive la plus convoitée. Toutefois, la natation et le canoë, en constante progression, laissent augurer un développement futur important.

Le football et le ski alpin sont les spécialités que les sociétés, les clubs et les écoles annoncent le plus fréquemment. L'entraînement de la condition physique n'est pas encore entrée dans les habitudes des sociétés sportives, et plus particulièrement des sociétés de gymnastique. Par contre, les sports d'équipes tels que le basketball et le volleyball tendent à prendre de plus en plus d'ampleur.

Statistiques

	1979	1980	1981	1982
Moniteurs J+S reconnus	600	700	800	900
Moniteurs formés par l'Office JU ¹⁾	39	125	115	-
CCM	1 cours	7 cours	6 cours	8 cours prévus
CP	3 cours	6 cours	4 cours	8 cours prévus
CBS organisés par l'Office JU	4 cours	7 cours	10 cours	12 cours prévus
CBS autorisés par l'Office JU	164 cours	188 cours	209 cours	-
Examens d'endurance (EE)	27 EE	31 EE	34 EE	-
Nombre de participants aux CBS:				
- garçons	2474	3012	3215	
- filles	1214	1475	1726	
- total	3688	4487	4941	
Nombre de participants aux EE:				
- garçons	626	900	912	
- filles	369	560	576	
- total	995	1460	1488	
Nombre de participants aux CBS de l'Office des sports	138	441	524	
Subventions distribuées pour les CCM et CP de JU	12066.35	33327.50	30092.-	
Subventions distribuées pour les CBS et EE	20524.90 ²⁾	137825.35	158757.30	

¹⁾ Plus une trentaine de moniteurs formés annuellement ailleurs.

²⁾ Du 1er avril 1979 au 31 décembre 1979

La nouvelle conception de J+S, à savoir: «donner la possibilité à un maximum de jeunes de 14 à 20 ans de pratiquer une activité sportive, éveiller et renforcer en eux l'envie de faire du sport une habitude de vie», a grandement contribué au développement et à l'acceptation du Mouvement. Puissent les sociétés, les écoles, les groupements libres et la République et Canton du Jura s'intéresser davantage encore à lui et utiliser au mieux toutes les possibilités offertes par cet «instrument» de la Confédération.

Matériel J+S

La République et Canton du Jura ne compte pas encore d'arsenal cantonal. En plus de toutes les charges énumérées dans l'organigramme, l'Office des sports gère donc, tient en magasin, distribue, réceptionne et entretient tout le matériel J+S mis à sa disposition par la Confédération. Aux points culminants des saisons (ski, football, etc.) cette surcharge de travail accapare une personne à temps complet.

Conclusion

L'organisation définie par l'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura présente l'avantage de grouper sous un même toit tout ce qui a un rapport, de près ou de loin, avec le sport. Elle permet à l'Office d'avoir une vue d'ensemble sur toutes les activités sportives pratiquées dès l'enfance et jusqu'au troisième âge. Cette situation, parce qu'inhabituelle, exigera encore un certain nombre d'années de tâtonnement et de rodage avant d'être acceptée et avant de pouvoir tourner à plein rendement. Le mouvement sportif jurassien a la chance de se trouver en face d'un seul interlocuteur. Qu'il en profite et l'aide à réaliser les buts proposés par l'article constitutionnel. ■

